



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réorganisation des services de la Banque Postale dans le Pas-de-Calais

Question écrite n° 16658

Texte de la question

M. Jean-Marc Tellier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique quant aux projets de développement du réseau bancaire de La Poste dans le Pas-de-Calais. En effet, il apparaît que le réseau d'Avion, qui comprend 7 communes dont Fouquières-les-Lens, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Méricourt, Billy-Montigny et Avion pourrait perdre d'ici quelques années jusqu'à 6 postes sur les 17 actuellement existant. Les premières craintes apparaissent du fait des réorganisations annoncées pour 2025, avec le transfert d'une partie des activités de conseil des agents de la Banque Postale vers les agents de La Poste, sur des temps mutualisés. En l'espèce, il est proposé que les horaires d'activité de la banque soient réduits à des demies-journées. Or la fréquentation des agences des différentes communes totalise (en moyenne) 549 passages par jour. Ce chiffre explose lors du versement des allocations sociales au début du mois compte tenu de la précarité des usagers de l'agence bancaire postale. Il est dès lors difficilement imaginable de maintenir la même qualité de service avec un tiers d'agents en moins. Il souhaite connaître les ambitions du Gouvernement vis-à-vis du groupe La Poste afin d'assurer la qualité du service public bancaire sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Tellier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16658

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 juin 2024

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2513

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)